

Le Bulletin d'information de la Cour Pénale Spéciale

Décembre 2021



*Prestation de serment des magistrats internationaux,
en présence des magistrats de la Cour de Cassation*

Numéro spécial



UNION EUROPÉENNE



Au service
des peuples
et des nations



MINUSCA

Mission multidimensionnelle intégrée
des Nations Unies pour la stabilisation
en République centrafricaine



UNION EUROPEENNE

SOMMAIRE



**Le mot
du Président**
page 1



Evènement
pages 2-5

Actualités
pages 6-8

Zoom sur...
pages 9-10



Parole d'Expert
pages 11-17

COMITÉ DE RÉDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Landry LOUANGA

RÉDACTEUR EN CHEF
Gervais BODAGAY

CONSEILLER TECHNIQUE:
Jean-Bruno MALAKA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Guylaine VANNIER

Chers lecteurs, Chères lectrices

Ce numéro de la Newsletter de la Cour Pénale Spéciale (CPS) est le cinquième et nous y mettons en exergue les différents partenariats ayant permis son opérationnalisation.

En effet, étant une émanation de la volonté du peuple centrafricain, la CPS a, de diverses manières, largement été soutenue par des partenaires épris de justice pour parvenir à ce stade de son fonctionnement.

A l'approche des premiers procès et à un moment où la lutte contre l'impunité en République Centrafricaine apparait comme le cheval de bataille qui permettra à cette Nation de briser le cycle récurrent de l'impunité, la CPS institution judiciaire centrafricaine internationalisée, bénéficie pour la réussite de son mandat de l'expérience d'experts centrafricains et internationaux..

L'annonce des premiers procès devant la CPS et l'actualité de celle-ci démontre sans conteste les efforts tacites fournis depuis la session inaugurale d'Octobre 2018. Cette Cour se révèle encore comme une exception dans l'histoire des tribunaux ad hoc existants jusqu'ici. C'est la première sinon la seule juridiction du type à être créée par une loi édictée dans un pays en conflit et à y siéger pendant que celui-ci a encore lieu.

ses défis, de taille, n'ont pour autant pas arrêté l'évolution de cette Cour et le mécanisme de justice transitionnelle en République Centrafricaine.

Au sommaire de ce numéro :

Un focus sur les relations entre le gouvernement centrafricain et la CPS , l'arrivée et la prestation de serment des nouveaux magistrats internationaux, l'interview de Mme Samuela ISOPI.

Un zoom sur l'appui de l'Union européenne à la CPS. Retour sur quatre années de partenariat avec le Canada.

Informez, c'est partager !

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2022 !

LE MOT DU PRESIDENT

Chers lecteurs, chères lectrices

La République centrafricaine continue de subir de récurrentes violations des droits humains. La compétence de la Cour Pénale Spéciale est toujours interpellée. L'Etat de droit, idéal auquel aspirent tous les êtres humains ne saurait être effectif que si des mesures propres à assurer le respect des principes de primauté du droit, de l'égalité des citoyens et de la lutte contre les divergences sociales ne puissent être érigés en mode de gouvernance.



La Cour Pénale Spéciale s'est résolument engagée depuis sa création à valoriser l'impératif d'une justice qui prône des valeurs d'équité, d'égalité des parties au procès, tout en respectant le principe du contradictoire, l'équilibre et la loyauté entre les adversaires, ce qui constitue un droit essentiel pour la défense. La saisine de notre juridiction pour plus de deux cents plaintes individuelles ou en association avec de nombreux témoins et victimes atteste de la confiance que les victimes des violations des Droits Humains et du Droit International Humanitaire ont envers la Cour Pénale Spéciale.

Plus que jamais la Cour Pénale Spéciale est engagée avec le soutien des associations des victimes, des organisations de la promotion et de la défense des droits humains de même que celui des partenaires, à faire de la justice en Centrafrique, un élément déterminant de réconciliation et de paix par la lutte contre l'impunité. Cette manifestation de l'efficacité de la justice est un gage, une lueur d'espoir qui posera les jalons d'une réparation authentique qui redonnera l'espoir d'une nouvelle vie aux victimes et enfin qui sonnera le glas d'une repentance aux personnes et groupes déviants.

La CPS tout comme la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR), toutes deux, organes de la justice transitionnelle s'évertuent à tracer le chemin d'une véritable justice et de la réconciliation en dépit de la divergence des méthodes utilisées. Il reviendra à chaque citoyen « doué de raison et de conscience » comme le souligne la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme » de capitaliser cet acquis pour un nouveau vivre ensemble et un Centrafrique paisible, prospère et fraternel. !

M. Michel Landry LOUANGA
- Magistrat Hors Hiérarchie
- Président de la CPS

ÉVÈNEMENT

AUDIENCE ACCORDÉE PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT, SON EXCELLENCE LE PROFESSEUR FAUSTIN ARCHANGE TOUADÉRA, PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE À LA CPS.

Le mardi 31 août 2021 à 16h00, une délégation de la Cour Pénale Spéciale (CPS) a été reçue par son Excellence le Professeur Faustin Archange TOUADÉRA, Président de la République, Chef de l'Etat, dans la salle des Conseils du Palais de la Renaissance.

En présence du Ministre d'Etat chargé de la Justice, de la Promotion des Droits humains et de la Bonne Gouvernance, Garde des Sceaux, son Excellence Arnaud DJOUBAYE-ABAZENE, cette délégation composée du Président de la Cour, Michel Landry LOUANGA, du Procureur Spécial Adjoint, Alain OUABY-BEKAI de nombreux magistrats et membres du Greffe dont le Greffier en Chef Dieudonné SENEGO, s'est entretenue avec le chef de l'Etat. la CPS. » paru le 29/09/2020 sur le site de la CPS



Le Chef de l'Etat son Excellence Faustin Archange Touadéra

Dans son introduction, le Président de la République, a remercié les membres de cette juridiction pour leur promptitude à sa sollicitation à cette rencontre.

Il s'est félicité des efforts menés au sein de la Cour dont le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux lui a fait parvenir les informations détaillées. En tant que garant du respect des droits des citoyens, il a voulu s'enquérir lui-même de l'évolution des actes au sein de la CPS afin de rassurer l'opinion nationale et internationale des avancées de la justice transitionnelle dont la CPS est l'un des mécanismes. Il a mis en exergue l'importance de la lutte contre l'impunité qui, a-t-il rappelé, est la « colonne vertébrale de son nouveau quinquennat ».

Le Chef de l'Etat a ensuite donné la parole au Président de la CPS, lequel, après des mots de remerciements, a présenté l'historique de la Cour, les difficultés rencontrées lors de sa phase d'opérationnalisation, ses réalisations, les défis auxquels elle fait face mais aussi et surtout les perspectives, en l'espèce la tenue des premiers procès.

Dans le bilan dressé par le Président de la Cour, il a été fait état des éléments majeurs suivants, à savoir :

Les quatre chambres sont complètes et fonctionnent déjà en synergie dans la perspective des futurs procès.

Toutes les unités du greffe sont à pied d'œuvre et ont boosté l'opérationnalisation de la Cour

A ce jour, la Chambre d'instruction et la Chambre d'accusation spéciale ont déjà rendue diverses décisions judiciaires.

Au niveau du parquet, ce sont

- De 2019 à ce jour : 237 plaintes déposées par les victimes au Parquet spécial dont 77 en 2021 (certaines plaintes peuvent être jointes à certaines procédures déjà ouvertes)
- 1 dossier actuellement ouvert en enquête préliminaire (plusieurs victimes, plusieurs témoins et plusieurs suspects) et 11 dossiers actuellement sous analyse;
- 12 dossiers ayant abouti à la saisine de la Chambre d'instruction pour instruction;
- 7 dossiers référés aux juridictions ordinaires;
- 21 personnes à la disposition de la CPS.



Le Chef de l'Etat son Excellence, Faustin Archange TOUADÉRA recevant une délégation de la CPS dans le bureau du Conseil des ministres

ÉVÈNEMENT

(...suite « Audience accordée par le Président de la République Chef de l'Etat, son Excellence le professeur Faustin Archange TOUADERA, Président du conseil supérieur de la magistrature à la CPS. »)

Au niveau de l'instruction

- 11 dossiers en instruction préparatoire ayant abouti à 25 mandats d'arrêt.

Le Président, Michel Landry LOUANGA a fait état, entre autres de la difficulté à voir s'exécuter les mandats émis par la CPS, les défis sécuritaires qui parfois entravent le bon fonctionnement des enquêtes ou encore les lacunes dans le recrutement et le déploiement des magistrats internationaux.

Le Président de la République a pris acte et s'est voulu très rassurant sur le partenariat du gouvernement avec la CPS et a assuré pouvoir initier des actions, visant à appuyer la CPS dans la pleine et efficiente réalisation de sa mission.

La rencontre s'est soldée par les félicitations du Chef de l'Etat pour les réalisations judiciaires et une injonction à poursuivre sans relâche la mission qui incombe à la CPS : enquêter, poursuivre et juger les crimes les plus graves perpétrés en RCA depuis 2003

Cette visite s'est inscrite dans le cadre du renforcement et du suivi des relations de travail entre la CPS et les autorités nationales.



Le Chef de l'Etat son Excellence Faustin Archange Touadéra lors de la photo de famille avec la délégation de la Cour Pénale Spéciale devant le palais de la renaissance.

LA COUR PENALE SPECIALE, UNE INSTITUTION CENTRAFRICAINE

L'an deux mil vingt et un et le dix-neuf août, le Ministre d'Etat, Chargé de la Justice, de la Promotion des Droits Humains et de la Bonne Gouvernance, Garde des Sceaux, Arnaud DJOUBAYE-ABAZENE, a effectué une visite de travail à la Cour Pénale Spéciale afin d'échanger avec le personnel et de l'encourager dans la recherche et dans l'obtention de résultats dans le but de faire droits aux victimes.

Il a réitéré le souhait profond du gouvernement que soit sanctionnés les coupables de crimes et de violations graves des droits humains en République Centrafricaine. La quête de justice, idéal du nouveau mandat du Président de la République, son Excellence le Professeur Faustin Archange TOUADERA, doit être partagé par l'ensemble des institutions judiciaires car le peuple a soif de cette justice.



La République Centrafricaine,
premier partenaire de la CPS

Tout le personnel de la Cour a assisté à cette visite suivie d'une réunion de travail. L'ordre du jour a porté sur l'évolution de l'ensemble des activités de la Cour et les difficultés rencontrées dans l'atteinte des objectifs assignés à ladite institution judiciaire.

A son arrivée au siège de la Cour Pénale Spéciale à 11h00, le Ministre d'Etat, Chargé de la Justice, de la Promotion des Droits Humains et de la Bonne Gouvernance, Garde des sceaux et sa délégation ont été accueillis par le Président de la Cour, Michel Landry LOUANGA, le Procureur Spécial Adjoint Alain OUBAY-BEKAI, le Greffier en chef Dieudonné SENEGO et le Directeur de l'Unité Spéciale de Police Judiciaire, Firmin MOGBANEDE, qui lui ont souhaité la bienvenue.

Le Ministre a pu visiter les locaux de la Cour et a tenu une réunion avec tout son personnel de la Cour dans la salle d'audience. Après la présentation des civilités usuelles, le Ministre a proposé la présentation de chaque participant afin de mettre des noms et des fonctions sur les visages. Il a ensuite remercié le Président de la République, Chef de l'Etat pour cette confiance mise en sa personne en le nommant à la tête de ce ministère.



Au centre le Ministre d'Etat chargé de la Justice
à sa droite le Président de la CPS, à sa gauche
le Procureur spécial adjoint

Il a exprimé l'importance que le gouvernement accorde à cette Cour hybride en charge du droit des victimes, des témoins et des accusés.

« *La soif de justice qui anime le peuple doit être concrétisée par un sacerdoce des membres de la Cour afin de contribuer au retour à la paix et à la réconciliation* » a-t-il déclaré.

Tout en remerciant les bailleurs de la confiance placée en la Cour Pénale Spéciale, le responsable du département de la justice et des Droits de l'Homme a exprimé les attentes de l'opinion nationale et internationale qui se résument en deux mots : « *la satisfaction des victimes et l'exemplarité qui doit avoir un effet dissuasif à l'endroit des futurs criminels* ». La Cour doit s'atteler à atteindre ces résultats en dépit des difficultés. Pour parvenir à ces fins, l'identification des obstacles permettra des résolutions afin d'avancer vers l'essentiel.

La célérité doit animer tous les acteurs de justice notamment les membres de la Cour car le peuple a les yeux rivés sur la lutte contre l'impunité.

(...suite « La Cour pénale spéciale , une institution centrafricaine»)

« Les programmations de deux sessions criminelles et d'une session de la Cour martiale qui débiteront en septembre et s'achèveront au mois de novembre 2021 doivent être clôturées par une Session de la Cour Pénale Spéciale avant la fin de l'année » a-t-il stipulé. Les membres de la Cour Pénale Spéciale doivent donner au ministre des arguments concrets nécessaires pour convaincre les bailleurs de continuer à appuyer cette institution hybride. La coopération avec la MINUSCA sera renforcée afin d'arrêter les présumés coupables et de les traduire devant la Cour.

Dans ses mots de remerciement le Président de la Cour a exprimé sa gratitude à l'endroit du Ministre qui a effectué ce déplacement afin de soutenir cette institution dont la lourde tâche consiste à rendre justice au peuple dans une situation sécuritaire instable. Il a présenté les difficultés rencontrées par la Cour Pénale Spéciale dans la mise en œuvre de ses activités et les mesures palliatives qui ont abouti à l'avancement des dossiers jusqu'à nos jours.

Il a pris acte des orientations du Ministre et s'engage avec toute l'équipe à la tenue d'une audience avant la fin de l'année. Le Procureur spécial adjoint a également présenté au Ministre l'évolution d'une douzaine de dossiers susceptibles d'un début de procès avant la fin de l'année. Les participants ont plaidé pour la régularisation des conditions de travail des Officiers de police judiciaire (OPJ) pour leur permettre de donner le meilleur d'eux même. L'abattement du salaire des magistrats nationaux au niveau du ministère des finances a également été évoqué.

Le ministre a proposé aux participants de lui adresser une correspondance aux fins d'énumérer les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exécution de leurs tâches respectives.

Il a conclu par un mot de remerciement à l'endroit des participants et a recommandé qu'une journée portes ouvertes soit organisée au sein de la Cour afin que le public, notamment les victimes et les partenaires, puissent s'imprégner des réalités concrètes que traverse cette institution judiciaire.

Dépôt de plainte à la CPS: Mode d'emploi

Vous avez été victime ou témoin de crime de guerre, de crime de génocide ou de crime contre l'humanité en République Centrafricaine de 2003 à ce jour? Vous souhaitez porter plainte ou faire une déposition? Votre cas relève peut-être de la compétence de la Cour Pénale Spéciale.

La Cour Pénale Spéciale a pour mandat d'enquêter, d'instruire et de juger les responsables de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en RCA depuis 2003 avec primauté sur les juridictions pénales centrafricaines de droit commun et en complément des procédures menées par la Cour Pénale Internationale (« CPI »). Elle a été instaurée dans le but de contribuer à la lutte contre l'impunité qui règne en RCA depuis de nombreuses années.

En effet, selon l'article 63 du Règlement de procédure et de preuve :

« Toute personne qui se prétend lésée par un crime relevant de la compétence de la Cour peut adresser une plainte au Procureur Spécial. Toute personne ou association représentant les intérêts de la personne lésée peut également déposer une plainte au nom de celle-ci. »

Deux types de formulaires existent selon votre situation : le premier est un formulaire individuel, le second est destiné aux organisations. Ils sont téléchargeables au format PDF sur le site de la CPS : <https://www.cps-rca.cf/>- Rubrique bibliothèque puis code de procédure pénale.

Vous pouvez ensuite déposer directement votre plainte au siège de la CPS situé au centre-ville de Bangui, face à la Cour de cassation.

BIOGRAPHIE DES NOUVEAUX MAGISTRATS INTERNATIONAUX PRES LA CPS NOMMES PAR LE DECRET PRESIDENTIEL N°20.365 DU 21 OCTOBRE 2020 ET AYANT PRETE SERMENT DEVANT LE CHEF DE L'ETAT, LE 24 MARS 2021



Elena CATENAZZI

Juge d'Instruction International près la Cour Pénale Spéciale - Suisse

Licenciée en droit à l'Université de Neuchâtel, Madame Elena CATENAZZI a poursuivi sa formation avec un postgrade en Economic Crime Investigation, et a, ensuite, obtenu un Certificate of Advanced Studies pour la magistrature.

Elue Juge d'instruction fédéral. Elle a œuvré 14 ans pour la magistrature fédérale suisse en traitant des crimes complexes, volumineux et avec des ramifications internationales, d'abord comme Juge d'instruction et ensuite comme Procureure.

Au Ministère public de la Confédération elle a été affectée au sein des divisions du terrorisme, du droit pénal international et dans les délits économiques.

Madame Elena CATENAZZI parle couramment 6 langues, elle a été chargée du traitement de demandes d'entraide pénale internationale.

En 2009, elle fut désignée experte dans le cadre d'une mission auprès de la CICIG, une organisation internationale indépendante chargée d'assister les autorités guatémaltèques luttant contre les groupes paramilitaires illégaux et la corruption. Elle s'est formée sur les questions de droit pénal international, notamment, les crimes contre l'humanité, de génocide et leurs implications financières, la justice transitionnelle, ainsi que le trafic de drogue à grande échelle.



Stephan WAESPI

Juge d'Instruction International près la Cour Pénale Spéciale - Suisse

Stefan WAESPI est un procureur et enquêteur avec près de 30 ans d'expérience au niveau national et international, y compris en Afrique Centrale, sur la collection de preuves de crimes internationaux (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre).

Dans le système juridique suisse, il a été avocat privé, Juge militaire mais également Procureur fédéral pour le Ministère public de la Confédération lors des enquêtes et poursuites complexes des crimes qui se sont produits en Syrie, en Gambie et Algérie par exemple.

Stefan WAESPI a aussi travaillé en République Démocratique du Congo (RDC) comme Chef d'une Cellule d'Appui aux Poursuites à Kindu, Maniema. Son équipe a assisté la justice militaire de la province de Maniema dans sa lutte contre l'impunité, en particulier en ce qui concerne les crimes les plus graves, y compris les violences sexuelles. Son équipe a fourni une assistance technique, y compris l'organisation des "audiences foraines" : des audiences qui se sont déroulées hors du siège normal de la Cour - une initiative des Nations Unies (MONUSCO)

Au cours des dernières années, M Waespi a servi comme le Chef des Enquêtes pour deux commissions d'enquête créées par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Dans les cas de Kasai (RDC) et Gaza (Territoires palestiniens occupés). Il a dirigé des équipes multifonctionnelles.



BIOGRAPHIE DES NOUVEAUX MAGISTRATS INTERNATIONAUX PRES LA CPS NOMMES PAR LE DECRET PRESIDENTIEL N°21.011 DU 19 JANVIER 2021 ET AYANT PRETE SERMENT DEVANT LE CHEF DE L'ETAT, LE 8 JUIN 2021



Herizo Rado ANDRIAMANTENA
Juge International à la Chambre d'Assises et Vice Président de la Cour Pénale Spéciale - Madagascar

Il est diplômé en hautes études en administration, spécialité administration publique de l'Ecole nationale d'administration malagasy. Il est titulaire d'une maîtrise en droit privé spécialité carrières judiciaires et d'une maîtrise en droit privé des affaires.

En outre, il a reçu le diplôme universitaire de 3ème cycle en droits fondamentaux.

Depuis sa sortie de l'Ecole nationale de la magistrature et des greffes (ENMG) en janvier 2002, il a occupé divers postes tels que juge, juge d'instruction, substitut du procureur, président du tribunal.

Par ailleurs, Herizo Rado ANDRIAMANTENA a exercé la fonction de directeur de formation à l'ENMG où il a mené plusieurs réformes en matière d'ingénierie pédagogique. Il est également formateur en droits humains et son dernier poste a été conseiller à la Cour de cassation de la Cour suprême de Madagascar.

Entre 2014 et 2017, il a été membre du Conseil supérieur de la magistrature qui est l'organe chargé de la gestion des carrières des magistrats à Madagascar.

Arrivé en République Centrafricaine en mars 2021, il a été élu par ses pairs pour assurer la Vice-présidence de la CPS le 29 juin 2021.



Tyabatuoba Jean Alexandre TINDANO
Substitut International du Procureur Spécial près la Cour Pénale Spéciale – Burkina Faso

Titulaire d'une Maîtrise en Droit international public, Option Droit international pénal axé sur la connaissance des crimes internationaux, Mr Jean-Alexandre TINDANO est magistrat professionnel depuis 2002, spécialiste de droit pénal, ayant toujours occupé des postes de chef de parquet.

En 2013, il est diplômé de Masters II Recherches en Droit international et Européen des Droits de l'homme de l'Université de Nantes et en Droit international public / Droit international pénal de l'Université de Ouaga II (2016), il a par ailleurs, exercé les fonctions de Chef de cabinet du ministre des Droits humains et de la promotion civique et d'enseignant vacataire de Droit International Humanitaire à l'Institut Africain de Management (IAM) (2013-2015). Ce dernier passage lui a permis de se familiariser avec l'environnement normatif et institutionnel national, régional et international de répression des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Ses précédents postes de Directeur général de la brigade nationale anti-fraude de l'Or du ministère en charge des mines (2015-2017), de Team-leader de la Cellule d'Appui aux Poursuites, dans la Section Justice Support des bureaux régionaux de la MONUSCO-Kalemie et Bunia en République Démocratique Congo (2017-2019), et Substitut du Procureur général près la Cour d'appel de Ouagadougou / Pôle antiterroriste, blanchiment de capitaux et financement du terrorisme (2019-2021), lui ont apporté une expérience large et variée en matière d'enquêtes, d'analyse de dossiers, de reporting, de poursuites et de jugement des crimes complexes.



BIOGRAPHIE DES NOUVEAUX MAGISTRATS INTERNATIONAUX PRES LA CPS NOMMES PAR LE DECRET PRESIDENTIEL N°21.011 DU 19 JANVIER 2021 ET AYANT PRETE SERMENT DEVANT LE CHEF DE L'ETAT, LE 8 JUIN 2021



Vinciane BOON

Juge Internationale à la Chambre d'accusation de la Cour Pénale Spéciale Belgique

Madame Vinciane Boon est licenciée en droit de l'université Catholique de Louvain en Belgique et de l'université Paris II Assas de Paris. Elle a obtenu également un Master en droit International (LLM) au King's Collège à Londres.

Madame BOON a été avocate et a séjourné avec Avocats Sans frontières au Rwanda dans le cadre des premiers procès tenus après le génocide. Conseillère auprès de cabinets ministériels pour y rédiger des projets de lois, elle a par la suite été nommée procureur puis juge, profession qu'elle exerce depuis 20 ans. .

Présidente actuelle de chambre à la Cour d'Appel de Bruxelles, elle a été affectée à la section pénale où elle a siégé en matière de détention provisoire. Affectée aux chambres correctionnelles et elle y a traité des crimes complexes notamment en matière de criminalité organisée, de grand banditisme, de meurtres, etc...Elle a ensuite été affectée aux Chambres Terroristes créées après les attentats perpétrés à Bruxelles par des personnes revendiquant leur appartenance à Daech. Elle y a jugé des auteurs d'infractions à caractère terroriste perpétrés tant en Syrie qu'en Belgique.

Madame BOON a également été juge à la Cour d'assises dans les procès du génocide rwandais, procès organisés en Belgique sur la base de la loi belge de compétence universelle en matière de génocide et de crimes contre l'humanité. Elle a ainsi jugé divers responsables du génocide arrêté en Belgique. Elle a également été chargée de créer et d'organiser un nouveau tribunal en Belgique, soit un tribunal spécial chargé de statuer en matière de crimes perpétrés par des personnes présentant des troubles psychiatriques.

Elle a par ailleurs été membre du conseil consultatif de la magistrature, organe destiné à rendre des avis sur des projets de lois en matière de justice. Elle est l'auteur de diverses publications.



L'UNION EUROPEENNE ET SON APPUI A LA COUR PENALE SPECIALE

L'Union européenne est traditionnellement le premier contributeur à l'aide publique aux secteurs de la justice et de la sécurité intérieure, et forte de cet appui traditionnel en matière de justice, l'Union européenne s'était engagée à soutenir la création et l'opérationnalisation de la CPS depuis le mois de décembre 2017 avec un projet de 2 millions d'euros mis en œuvre par l'Université de Columbia et l'Equipe argentine de Police Scientifique dans le domaine des enquêtes ». Madame ISOPI a par ailleurs rappelé que l'Union européenne s'est non seulement tenue aux côtés des 18 enquêteurs centrafricains mais aussi des victimes qui sont concernées par les enquêtes, en les accompagnant dans le processus de deuil.

Extrait de l'article « L'Union européenne et le PNUD se réengagent aux cotés de la CPS. » paru le 29/09/2020 sur le site de la CPS



UNION EUROPEENNE

1) *Qu'est-ce que l'Union européenne, quel est son rôle ? (Petit historique, les objectifs généraux et les états membres?)*

L'Union européenne est une union politique et économique unique au monde entre 27 pays couvrant une bonne partie du continent européen.

L'entité qui allait devenir l'Union est née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Son premier objectif était de renforcer la coopération économique, en partant du principe que des pays liés par des échanges commerciaux deviennent économiquement interdépendants, et soient donc moins enclins à entrer en conflit. La Communauté économique européenne (CEE) a ainsi été créée en 1958, instaurant une coopération économique de plus en plus étroite entre six pays : l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Depuis lors, 21 autres pays ont adhéré et un immense marché unique (également connu sous le nom de « marché intérieur ») a été créé et continue à croître et à développer tout son potentiel. Le 31 janvier 2020, le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne.

Ce qui avait commencé comme une union purement économique s'est transformé en une organisation englobant de nombreux domaines politiques, tels que le climat, l'environnement, la santé, les relations extérieures et la sécurité, la justice et les migrations. Pour refléter cette évolution, la Communauté économique européenne (CEE) a changé de nom pour devenir l'Union européenne (UE), en 1993.



Formation des FACA et FSI à Bouar sur la CPS avec l'appui de l'Union Européenne

Les valeurs de l'Union européenne sont communes aux États membres dans une société caractérisée par l'inclusion, la tolérance, la justice, la solidarité et la non-discrimination. Ces valeurs font partie intégrante de notre mode de vie européen. Ces objectifs et valeurs constituent la base de l'Union européenne et sont inscrits dans le traité de Lisbonne et dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

En 2012, l'Union a reçu le prix Nobel de la paix pour avoir fait avancer la paix, la réconciliation, la démocratie et les droits de l'homme en Europe.

(...suite « L'Union européenne et son appui à la Cour Pénale Spéciale »)

2) Le 29 septembre 2020, l'Union européenne signait une nouvelle fois avec le PNUD, la convention de financement pour l'appui à la Cour Pénale Spéciale. Pourquoi L'Union Européenne, soutient-elle la Cour Pénale Spéciale ?

L'UE s'est engagé depuis des années à mettre en œuvre une politique européenne sur la justice transitionnelle dont l'objectif est de renforcer sa capacité à soutenir les mécanismes de justice transitionnelle dans son engagement avec ses pays partenaires et avec les organisations internationales comme la CPI. D'après cette politique, les actions menées par les institutions de justice transitionnelle sont pertinentes pour la construction de la paix et pour la réponse à des situations de crises. Elles doivent toujours avoir une approche basée sur les victimes. L'objectif ultime de la justice transitionnelle est de créer les conditions d'une paix durable et, en ce sens, elle fait partie intégrante de la consolidation de la paix. C'est pour tout cela que l'UE appuie le fonctionnement de la CPS en RCA. D'ailleurs l'appui de l'UE à la CPS fait partie d'un grand programme dont l'objectif principal est de contribuer à l'amélioration de la sécurité intérieure, de la justice et de l'état de droit en République Centrafricaine, en vue de la consolidation de la démocratie et l'instauration d'une paix durable.

3) Dans votre appui financier à la Cour Pénale Spéciale, vous portez un intérêt particulier à la sensibilisation. Quelles en sont les raisons principales?



La sensibilisation est surtout importante pour que les populations et notamment les associations de victimes soient informées de leurs droits et bénéficient des services d'assistance juridique qui sont fournis par la CPS. Il est important que les victimes sentent qu'elles ne sont pas seules et qu'elles ont droit à une réparation. La sensibilisation est également nécessaire pour que les citoyens sachent qu'aucune impunité ne sera acceptée pour ceux qui ont commis des crimes graves, et que finalement les crimes graves seront punis dans un cadre de légalité et selon des processus équitables.

Formation des leaders communautaires sur la CPS avec l'appui de l'Union européenne

4) Quel regard porte l'Union Européenne sur la CPS presque trois ans après la session inaugurale ?

C'est un regard au long terme. Nous savons que les enquêtes et les instructions sur les crimes internationaux sont difficiles et exigent beaucoup de rigueur, et c'est pour ça que nous avons prévu comme partie de notre appui à la CPS une assistance de la Columbia University dans les domaines des enquêtes et de la formation. Selon l'UE, les connaissances acquises par la CPS lors de cet appui devraient être capitalisées au maximum, pour un transfert de ces connaissances aux juridictions de droit commun. En effet, le soutien de l'UE à la CPS a un objectif de pérennisation, et bien que la CPS soit une juridiction transitoire, nous voudrions que tous les investissements tant financiers que techniques soient pérennisés au bénéfice des citoyens centrafricains.

5) Qu'attend l'Union européenne de la CPS ?

Nous attendons les mêmes choses que tous les citoyens centrafricains : que la CPS contribue à mettre fin à l'impunité, que des processus équitables et que la justice soit rendue aux victimes.

6) Le mot de la fin ?

L'Union européenne remercie toutes les personnes qui ont aidé à la création de cette Cour hybride, et tout le personnel qui travaille couramment au sein de la CPS, y compris nos partenaires du PNUD et de la MINUSCA. Nous ne saurons terminer sans encourager tous les citoyens centrafricains à être patients, car les résultats du travail de ces dernières années vont bientôt être visibles.

Propos recueillis par Guylaine VANNIER

SAMUELA ISOPI, PORTRAIT D'UNE FEMME ENGAGÉE AU SERVICE DE LA JUSTICE



Madame Samuela ISOPI nommée ambassadeur, chef de délégation de l'Union européenne en Centrafrique, avait présenté le mardi 3 octobre 2017 ses lettres de créances à son Excellence, le Professeur Faustin-Archange TOUADERA, Président de la République Centrafricaine. Le bilan de ses actions est remarquable et sans précédent. Le Bulletin d'information de la Cour Pénale Spéciale l'a rencontrée. Retour sur le parcours d'une diplomate émérite.

BICPS : Bonjour Mme l'Ambassadrice, Vous incarnez cette génération de femmes engagées au service de l'humanité. Quel a été votre parcours avant d'arriver à Bangui ?

Mme ISOPI : Merci, je suis à Bangui en tant qu'Ambassadeur de l'Union européenne depuis désormais presque 4 ans, et je suis en fin de séjour. Effectivement, je quitterai la RCA dans 2 mois pour prendre de nouvelles fonctions en Afrique de l'Ouest.

En réalité je quitterai la RCA après 7 ans. En effet, j'ai été ambassadeur de mon pays l'Italie étant basée au Cameroun, mais avec une responsabilité régionale et je m'occupais donc déjà de la Centrafrique, pays où j'étais aussi accréditée et où j'étais venue pour la toute première fois en novembre 2014 pendant la transition, présenter à l'époque mes lettres de créance à la Présidente de transition Madame Catherine Samba Panza.

Mon histoire personnelle avec la République Centrafricaine remonte donc, à cette époque. Je suis diplomate de carrière, membre du corps diplomatique de l'Italie, cadre du ministère Italien des Affaires étrangères et c'est selon ces prérogatives que je suis arrivée en Afrique centrale précisément au Cameroun en 2014. Avant de venir en Afrique, j'officialiais à la Fédération de Russie à Moscou, en tant que premier conseiller auprès de l'ambassade d'Italie. Je m'occupais des relations bilatérales mais aussi des questions politiques et notamment de la politique étrangère de la Russie. Avant cela, j'étais chef de mission adjointe auprès de l'Ambassade d'Italie à Kabul en Afghanistan, un pays qui était en guerre. J'y ai passé presque 3 ans et j'étais attachée aux affaires politiques mais essentiellement aux questions de droit de l'homme et de justice. Nous abordions déjà des thématiques liées à la justice transitionnelle, à la réconciliation et aussi aux conditions difficiles des femmes.

J'ai également travaillé au Vietnam, dans les Balkans, à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine juste après le conflit et là encore les thématiques sur lesquelles on travaillait en tant que pays partenaire était la paix et la réconciliation, la reconstruction du pays, la justice.

Ces quatre dernières années furent très intenses car nous avons beaucoup travaillé avec nos partenaires centrafricains dans le cadre de l'appui de l'Union européenne à la restauration de l'Etat de droit. Les défis restent nombreux et difficiles à relever certes. Mais je pense que nous avons quand même parcouru du chemin.

BICPS: A ce jour quel bilan dressez-vous de l'engagement de l'Union européenne aux côtés de la Cour Pénale Spéciale (CPS)?

Mme ISOPI: Parlant de la Cour Pénale Spéciale, je me souviens de ses débuts en 2017 et lorsque je vois son opérationnalisation aujourd'hui, je pense qu'on a fait un grand parcours. En 4 ans la Cour a été créée, des juges ont été affectés, des activités judiciaires ont été lancées...J'aurai aimé voir un premier procès avant mon départ, mais je sais que le travail avance et que la détermination est là.

Je me suis battue depuis mon arrivée ici, pour que l'Union européenne apporte un financement ciblé, un appui à la CPS. Vous savez que l'Union européenne qui est traditionnellement un partenaire clé de la justice centrafricaine, est engagée à soutenir la reconstruction du système judiciaire, l'appui à la CPS ne constitue pas l'élément le plus important de notre engagement dans la lutte contre l'impunité en République Centrafricaine.

(...suite « Samuela ISOPI, Portrait d'une femme engagée au service de la Justice »)

Je me suis battue pour essayer d'intégrer, de compléter cet engagement en matière de justice par des financements dédiés à la CPS et c'est ainsi que nous avons pu procéder à deux financements au PNUD pour l'appui direct à la Cour Pénale Spéciale, deux financements je pense globalement à hauteur de 4,5 millions d'euros.

BICPS: Je voudrais m'adresser à vous en tant que femme, puisque vous constituez une figure du leadership féminin. En tant que femme dans un univers plutôt masculin, quelles sont quelques-unes des difficultés que vous avez pu rencontrées?

Mme ISOPI : Beaucoup de difficultés, tous les jours et ce n'est pas simple pour une femme. Surtout, vous savez la carrière diplomatique a toujours été considérée comme un métier réservé aux hommes. Historiquement cela a toujours été ainsi même si en Europe les choses ont changé depuis 30 ou 40 ans, cela reste très difficile.

Par exemple dans mon cas une italienne qui a postulé pour travailler dans les Balkans, c'était extraordinaire parce que je suis de la région de l'Est de l'Italie. Les pays qui sont en face de ma ville natale sont dans la région des Balkans qui étaient en guerre, c'est la raison pour laquelle je tenais à aller dans cette zone pour être témoin de ce que j'avais entendu. Mais seulement, l'idée d'envoyer une femme dans ce contexte difficile, n'était pas évidente et j'ai vécu la même expérience quand j'ai postulé pour aller en Afghanistan.

On pense souvent que le métier de diplomate, comme celui de militaire est réservé aux hommes et n'est pas fait pour les femmes.

Je me bats chaque jour pour faire changer les opinions à ce sujet. A l'Union européenne sur cette question nous avons des avancées. **Il ya des initiatives qui promeuvent l'égalité des genres** et qui appuient les femmes qui veulent postuler pour devenir ambassadeur.

BICPS: En la matière, quelles recommandations adresseriez-vous à la population centrafricaine ?

Mme ISOPI : On ne peut pas imaginer développer un pays, ses différentes missions et fonctions en excluant les femmes. Nous savons que les femmes et les jeunes filles sont le plus souvent les principales victimes de violences que cela soit en temps de conflit ou pas.

Rappelons que la résolution 1325 des Nations-Unies, dont l'Union européenne applique également les lignes directrices, met en exergue la large contribution des femmes dans la prévention des conflits, le maintien de la paix, la résolution des conflits et la consolidation de la paix. Elle souligne aussi l'importance de leur participation pleine et égale en tant qu'actrices de la paix et de la sécurité. L'Union européenne est déjà très engagée dans les programmes visant à l'autonomisation de la femme et à l'intégration de la dimension du genre. Il suffit d'une approche holistique: la scolarisation des filles, la lutte contre les violences basées sur le genre, l'autonomisation économique, le leadership au niveau politique. Il faudrait selon moi partout dans le monde, des réformes institutionnelles et beaucoup de sensibilisation, notamment auprès des hommes. La question des violences et des discriminations constitue une très grande difficulté dans la prise en compte de la dimension du genre.

Nous encourageons le gouvernement centrafricain à condamner de plus en plus ces fléaux et à prendre position contre ce genre de violation qui sont et restent graves. Nous exhortons aussi à un appui financier plus large du ministère de la promotion de la femme et du genre par un budget conséquent qui ne se limite pas qu'au financement des partenaires. Nous recommandons aussi un soutien conséquent de l'unité de la police qui est chargée de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Nous avons fortement souhaité qu'il y ait de premiers procès sur les violences faites aux femmes.

Propos recueillis par Guylaine VANNIER



Mme ISOPI prononçant un discours dans le cadre du soutien de l'UE à la restauration de l'Etat de Droit en RCA

LA COUR PENALE SPECIALE ET LE CANADA, 4 ANS D'UN PARTENARIAT PROLIFIQUE!



Depuis octobre 2017, le Canada appuie la Cour Pénale Spéciale (CPS) avec le déploiement d'un expert en crimes de guerre.

Mr Dieudonné Detchou, canadien d'origine camerounaise, docteur en droit international et comparé, est Substitut international du Procureur Spécial près la Cour Pénale Spéciale (CPS).

Ce déploiement dont le mandat est de deux ans, renouvelables une fois, est conforme aux engagements pris par le Canada de se réengager dans toute la gamme des opérations de paix des Nations Unies, ce qui permet au Canada de contribuer aux efforts internationaux. Monsieur Detchou arrive au terme de son deuxième mandat.

Pour rappel, la Cour Pénale Spéciale, est une institution centrafricaine, internationalisée. Son hybridité a ouvert la République Centrafricaine (RCA) à une série de partenariats avec différents pays dont le Canada qui encourage le rétablissement de la sécurité et de la paix, notamment via son appui à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en RCA (MINUSCA). Le Canada soutient aussi la RCA via l'assistance humanitaire.

Le Haut-Commissariat du Canada à Yaoundé, au Cameroun, assure la Représentation du Canada en RCA depuis 1962. Le Canada a également un consulat honoraire à Bangui, la capitale de la RCA. Les deux pays entretiennent des relations cordiales.

Le Canada est l'un des principaux donateurs du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (FCP), ayant pris un engagement de 15 millions de dollars sur deux ans en 2019. Le FCP finance des projets rapides, de consolidation de la paix et de prévention des conflits dans 34 pays fragiles et touchés par des conflits, dont la RCA, qui a reçu 23 millions de dollars US pour 11 projets en 2019.

Le Bulletin d'Information de la Cour Pénale Spéciale (BICPS) a souhaité recueillir le témoignage de ces quatre années à la CPS.

BICPS : Vous faites partie des premiers magistrats internationaux à avoir intégré la Cour Pénale Spéciale (CPS) et en particulier le Parquet Spécial. Votre parcours évoque une vaste expérience en matière d'enquêtes, d'instruction et de poursuite de crimes complexes tels que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les crimes de génocide. Vous avez participé notamment à de nombreux dossiers portant sur le génocide rwandais, les crimes du régime d'Apartheid en Afrique du Sud, les crimes commis pendant la guerre dans les Balkans ou dans le cadre des nombreuses crises au Liberia. Que pouvez-vous nous dire de votre riche expérience et des principaux défis auxquels vous avez dû faire face lors de vos débuts à la Cour Pénale Spéciale en République Centrafricaine ?

Mr DETCHOU : Je voudrais d'abord Madame Vannier, vous remercier de l'occasion que vous, l'Unité de Communication m'offrez, pour parler de mon expérience et des défis auxquels j'ai fait face à la CPS au cours des quatre années que j'y ai passées.

Je suis arrivé à Bangui le 3 octobre 2017 et quelques jours plus tard j'ai prêté serment. A mon arrivée à Bangui la CPS venait à peine de commencer sa phase d'opérationnalisation. Avec mon arrivée son personnel magistrat était composé de 5 magistrats de siège et de 4 magistrats de parquet. La CPS ne disposait pas d'un bureau officiel, n'avait pas de règles de procédure et de preuve, pas de stratégie d'enquête, de poursuite et de règlement interne. Bref, bien que la CPS ait été créée en 2015, jusqu'à la nomination de ses premiers magistrats en 2017, cette juridiction existait seulement sur papier. Le premier défi qui se présentait à nous à ce moment était de donner vie à une juridiction hybride.

(...suite «La Cour Pénale Spéciale et le Canada, 4 ans d'un partenariat prolifique! »)

Cette phase que nous avons nommée « phase de l'opérationnalisation » de la Cour consistait pour les premiers magistrats de la Cour que nous étions et ce sous la direction du Procureur Spécial, Toussaint Muntazini et l'aide des partenaires, notamment la MINUSCA et le PNUD, à doter la Cour des principaux outils de travail que nous avons cités ci-dessus en plus de mettre sur pied ses structures qui jusque-là n'existaient que sur le papier et de l'équiper des moyens logistiques y compris des bureaux nécessaires aux activités judiciaires proprement dites. A ceci, il faut ajouter la formation des officiers de police judiciaire (OPJ), des greffiers et secrétaires du parquet et celle des magistrats et des avocats.

Le deuxième défi a consisté à répondre aux attentes légitimes de la population qui a soif d'une véritable justice qui selon elle tarde à venir. Il y a lieu de rappeler que la CPS a été créée avec le soutien de la communauté internationale, par le législateur centrafricain sur recommandation du forum de Bangui qui lui-même relayait à cet effet la volonté de la population centrafricaine non seulement de mettre un terme au cycle récurrent de violences qui secouaient le pays depuis 2003 mais aussi et surtout de mettre un terme à la culture de l'impunité qui était devenue la norme en matière de justice dans le pays et enfin de restaurer le système judiciaire.

Pour répondre à ce défi, nous avons alors, pendant toute la phase de mise en place des organes et des instruments de la Cour, nous avons sillonné toutes les préfectures pour sensibiliser la population par rapport au mandat de la CPS, leur expliquer ce que la CPS devait et pouvait faire et répondre à leurs questions, à leurs inquiétudes.

Le troisième défi à cette étape de l'existence de la CPS était d'analyser, de connaître et de comprendre le plus rapidement possible l'environnement contextuel des crimes qui relèvent de la compétence de la CPS.

Comme vous le savez, les crimes qui relèvent de la compétence de la CPS ne sont qualifiés de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité qu'en raison du contexte dans lequel ils ont été commis. Pour y arriver, il était essentiel pour tous les magistrats de se familiariser avec tous les rapports importants portant sur la crise centrafricaine notamment :



Le Canada, Etat-partenaire de la Cour Pénale Spéciale

- *Le rapport final de la Commission d'enquête internationale sur la République Centrafricaine, rendu public en décembre 2014 par le Conseil de sécurité des Nations-Unies ;*
- *Le rapport du projet Mapping documentant les violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la République Centrafricaine de janvier 2003 à décembre 2015, publié le 30 mai 2017 par le Bureau des droits de l'Homme des Nations-Unies et de la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine (MINUSCA) ;*
- *Le rapport sur les violations et abus des droits de l'Homme et violations du droit international humanitaire publié par la MINUSCA en septembre 2017 ;*
- *De différents rapports de Human Rights Watch publiés entre juillet 2017 et octobre 2017 ; et enfin,*
- *Des rapports du groupe d'experts créé par la résolution du Conseil de Sécurité publiés entre 2014 et 2017 sur la République centrafricaine ; Etc...*

D'autres défis vont se présenter plus tard à la suite de la session inaugurale de la CPS, plus précisément avec le début des activités judiciaires proprement dites. Parmi ceux-ci les plus importants sont : la difficulté de mener des enquêtes dans un pays encore en conflit où les violences persistent et où malgré sa bonne volonté et les efforts qu'il déploie, le gouvernement exerce difficilement son autorité sur toutes les préfectures du pays, les groupes armés continuant à exercer leur contrôle sur une bonne partie du pays. Conséquemment, il est difficile d'enquêter dans les zones du territoire centrafricain contrôlées par des groupes armés hostiles aux enquêtes judiciaires ;

(...suite « La Cour Pénale Spéciale et le Canada, 4 ans d'un partenariat prolifique! »)

difficile de trouver des témoins et victimes dans des zones où les enquêtes sont effectuées, ces derniers ayant fui leurs localités en raison des violences ou ayant peur de témoigner et difficile de trouver dans certains cas des preuves documentaires ou physiques, ces dernières ayant été détruites volontairement ou par les violences et les intempéries.

L'autre défi majeur à cette étape des procédures est celui lié au cadre juridique applicable à la CPS. Ce défi, qui divise d'ailleurs actuellement les magistrats de la CPS en deux écoles de pensée, est lié à la multiplicité des sources de droit applicable par la CPS. En effet, contrairement aux tribunaux internationaux et tribunaux hybrides dont le droit applicable est contenu dans un document unique, le droit applicable devant la CPS est issu de sources diverses. En effet, aux termes de l'article 3 de la loi organique, la Cour Pénale Spéciale peut se référer aux normes substantives et aux règles de procédure établies au niveau international, lorsque la législation en vigueur ne traite pas d'une question particulière, qu'il existe une incertitude concernant l'interprétation ou l'application d'une règle de droit centrafricain ou encore que se pose la question de la compatibilité de l'application des normes internationales.

Par conséquent, pour ce qui est de la procédure, une analyse des articles 4 paragraphe 2 et 5 de la Loi organique nous permet d'affirmer que les sources du droit applicable seront la Loi organique, le Règlement de procédure et de preuve, le Code de procédure pénale centrafricain, et le cas échéant, le Droit international par application d'accords bilatéraux ou du droit coutumier international. Pour ce qui est du droit substantif, la CPS aura à appliquer non seulement le droit centrafricain, c'est-à-dire, la Loi organique elle-même et le Code pénal centrafricain, mais aussi, le droit international, le droit coutumier international et les principes généraux du droit.

Ces dispositions permettent à la Cour Pénale Spéciale de recourir à la fois aux traités internationaux ratifiés par la République Centrafricaine comme le Statut de Rome de la CPI, aux principes établis du droit international coutumier et aux principes généraux de droit reconnus par l'ensemble des nations comme source des normes substantives internationales humanitaires applicables par la CPS pendant toute la période couverte par sa compétence *ratione temporis*. Elle permet également à la CPS de s'inspirer de la riche jurisprudence internationale dans la prise de ses décisions.

Enfin permettez-moi ici de souligner quelques défis, à mon avis commun aux magistrats internationaux. Le premier c'est de travailler dans un environnement hostile. En effet, avec la création de la CPS, c'est la première fois que l'Organisation des Nations-Unies appuie la création d'un tribunal dans un pays encore en conflit. Du coup, l'environnement du magistrat de la CPS est beaucoup plus stressant qu'à la normale en raison de l'instabilité de la situation sécuritaire. En raison de cette situation, je peux dire que j'ai vécu en réclusion à Bangui pendant les quatre dernières années. Mais l'expérience que j'ai acquise pendant cette période en valait la peine.

A ce défi il faut ajouter celui de travailler loin de sa famille, ce qui entraîne un certain isolement et la cherté de la vie à Bangui. Pour ce qui est du volet expérience, mon expérience à la Cour Pénale Spéciale de Bangui est l'une des meilleures de mon parcours professionnel. Travailler dans un pays encore en conflit peut s'avérer très difficile. On y fait face à beaucoup d'adversités. Cependant, le gain sur le plan de l'expérience, du développement professionnel, de la croissance personnelle et de la contribution à la justice et à la consolidation de la paix et de la réconciliation en République Centrafricaine est incommensurable

BICPS : Vous avez passé quatre ans à la Cour, cependant le mandat de cette juridiction hybride est de cinq ans renouvelables, comment appréciez-vous votre départ avant la fin du premier mandat et le premier procès de la Cour et surtout quel héritage pour votre successeur ?

Mr DETCHOU : Vous savez, les magistrats internationaux de la CPS sont des employés de leur pays respectifs, détachés par ces pays pour appuyer les Nations-Unies dans le cadre de ses opérations de maintien de la paix et de justice transitionnelle. C'est donc en réponse à un appel lancé par les Nations-Unies pour que des juges internationaux aident à renforcer les capacités de la justice centrafricaine en matière de droit pénal international et de droit international humanitaire et à préserver l'indépendance de la Cour Pénale Spéciale (CPS) de la République Centrafricaine, que le

(...suite «la Cour Pénale Spéciale et le Canada, 4 ans d'un partenariat prolifique!»)

gouvernement canadien m'a détaché auprès de cette Cour en tant que substitut international du procureur spécial pour fournir au parquet spécial des conseils techniques spécialisés sur les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Parce que j'ai été affecté à Bangui, à la suite du processus de sélection, par le gouvernement du Canada, la durée de mon affectation à Bangui est déterminée par les politiques canadiennes et non par la durée de vie de la CPS. Au Canada la durée maximale d'une affectation de mon genre est de quatre ans. Vous avez-vous-même reconnu que cela fait quatre ans que je suis à la CPS.

Enfin permettez-moi ici de souligner quelques défis, à mon avis commun aux magistrats internationaux. Le premier c'est de travailler dans un environnement hostile. En effet, avec la création de la CPS, c'est la première fois que l'Organisation des Nations-Unies appuie la création d'un tribunal dans un pays encore en conflit

Pour ce qui est de ma contribution, la sagesse et l'humilité exigent que je n'en fasse pas moi-même l'étalage. J'en laisse la charge à mes collègues et à l'histoire. J'ai été nommé récemment par décret présidentiel Officier de l'Ordre de la Reconnaissance Centrafricaine.



Les magistrats de la CPS lors de la session inaugurale du 22 Octobre 2018

J'ose penser que cette haute distinction qui m'a été accordée par le Président de la République, le Professeur Faustin Archange TOUADÉRA est une reconnaissance de ma contribution à la CPS.

Cela étant dit, pendant la durée de mon séjour à la CPS, J'ai substantiellement contribué à la rédaction des règles de procédure et de preuve, de la stratégie d'enquête et de poursuite et du règlement interne. A la demande du Procureur, j'ai mis sur pied un comité de réception et d'analyse des plaintes ; élaboré le template des requêtes et réquisitoire ; contribué à la formation des OPJ, greffiers, secrétaires de parquet et avocats ; mis sur pied un canevas pour les enquêtes préliminaires ; bref j'ai substantiellement contribué à toutes les activités judiciaires du parquet et de la Cour.

Tout nouveau Procureur qui arrive au parquet y trouvera une structure opérationnellement fonctionnelle. Il faut cependant noter que comme dans toute jeune institution, il y aura toujours des choses à faire ou à refaire.

Le travail du parquet spécial et celui de la Cour ne pouvant se faire en one man show, permettez-moi de dire que je suis satisfait de ce que nous avons collectivement accompli en quatre ans. Nous sommes partis de rien avec une institution qui n'existait que sur le papier à une institution qui possède un siège, des structures fonctionnelles et opérationnelles. De nombreuses enquêtes préliminaires ont été bouclées. Les cabinets d'instructions sont entrain de finaliser leurs premiers dossiers et bientôt la chambre d'assises sera saisie des premiers dossiers et ce malgré des retards occasionnés par la pandémie du Covid 19 et de nombreux autres facteurs indépendants de la volonté des magistrats.

Pour terminer, mon sentiment personnel est que personne n'est indispensable. Je suis convaincu qu'un autre magistrat compétent me remplacera. Le processus de recrutement à la CPS étant très rigoureux.

BICPS : Après une telle implication, quel message d'espoir souhaiteriez-vous adresser à la population centrafricaine qui a soif de justice ?

(...suite «la Cour Pénale Spéciale et le Canada, 4 ans d'un partenariat prolifique! »)

La population centrafricaine doit être fière d'avoir été la cheville ouvrière de la création de la CPS. Elle doit être fière et avoir confiance en la Cour Pénale Spéciale qui, je suis convaincu remplira pleinement son rôle. Toutefois, la population Centrafricaine doit rester vigilante et consciente du rôle constant et permanent qui est le sien dans la consolidation de la justice dans ce pays. Elle doit toujours s'assurer aujourd'hui et pour l'éternité que la notion d'impunité zéro soit la pierre angulaire de la justice centrafricaine, bref une vraie philosophie de ses institutions.

BICPS : Le mot de la fin?

Mr DETCHOU : Je voudrais ici remercier le peuple Centrafricain pour son accueil et surtout de m'avoir donné l'occasion de participer à la reconstruction de la justice de la Centrafrique. C'était un honneur pour moi et j'espère que je n'ai pas trahi la confiance qu'elle a placée en moi. Je voudrais également remercier les membres du panel de mon recrutement pour avoir fait confiance à mes compétences. Je remercie tous mes collègues et collaborateurs de la CPS et surtout le Procureur Spécial Toussaint Muntazini et le procureur spécial adjoint Alain Ouaby Bekaï pour m'avoir fait confiance dans le cadre de mon travail et de m'avoir donné toute la latitude et toute l'indépendance nécessaire pour faire mon travail avec sérénité. Je remercie enfin, les partenaires du PNUD et de la MINUSCA pour tout le soutien qu'ils nous ont accordé pour faciliter notre travail et rendre notre séjour agréable malgré un environnement hostile.

Propos recueilli par Guylaine VANNIER



Mr DETCHOU , lors de la cérémonie de remise de médaille, en compagnie du Consul honoraire du Canada en RCA, Mr Théodore LAWSON et du Procureur Spécial Mr Toussaint MUNTAZINI

Mr DETCHOU Dieudonné a été fait Commandeur dans l'Ordre du mérite centrafricain par son Excellence, le Professeur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République Centrafricaine, Chef de l'Etat.

Le 13 Novembre 2021, en présence du Consul du Canada en République Centrafricaine, Mr Théodore LAWSON. Il a reçu sa médaille des mains du Ministre d'Etat chargé de la Justice, de la Bonne Gouvernance et des Droits Humains, Mr Arnaud DJOUBAYE ABAZENE pour son dévouement et les services rendus à la Nation Centrafricaine.

PARTENARIATS



MERCI A TOUS NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS
POUR VOTRE SOUTIEN A LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



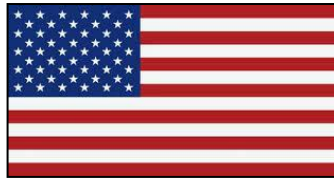
UNION EUROPÉENNE



MINUSCA



Royaume des Pays-Bas



Les Etats-Unis



La République
démocratique du Congo



Madagascar



La Suisse



La France



Le Togo



La Belgique



L'Allemagne



Le Burkina-Faso



Le Canada

C P S

Cour Pénale Spéciale



Tous
pour la Justice !
Partout et pour tous



www.cps-rca.cf



Cette publication a été réalisée avec l'appui financier de l'Union Européenne.